

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 28 janvier 2017, à 9 h 30 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Léonce Tremblay et madame la conseillère Louise Newbury formant quorum sous la présidence de M. Léopold Fraser, maire.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 h 12.

2. Vérification du quorum

Deux membres sont présents. M. Charles Méthé, Mme Louise Newbury et M. Carol Caron ont fait part de leur impossibilité d'être présents. Les membres présents conviennent de suspendre la séance jusqu'à samedi le 21 janvier 2017 à 9 h 00.

Reprise de la séance samedi le 21 janvier 2017 à 9 h 00.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 h 00.

2. Vérification du quorum

Deux membres sont présents. M. Charles Méthé, Mme Louise Newbury et M. Carol Caron ont fait part de leur impossibilité d'être présents. Les membres présents conviennent de suspendre la séance jusqu'à samedi le 28 janvier 2017 à 9 h 00.

Reprise de la séance samedi le 28 janvier 2017 à 9 h 00.

1. Ouverture de la séance

M. Léopold Fraser, maire, déclare la session ouverte à 9 h 08.

2. Vérification du quorum

Quatre membres sont présents. Il y a donc quorum. M. Carol Caron a motivé son absence

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution numéro 17.01.28.01

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption des procès-verbaux

4.1 Séance régulière du 3 décembre 2016

Résolution numéro 17.01.28.02

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 3 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Séance extraordinaire du 3 et 10 décembre 2016

Résolution numéro 17.01.28.03

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3-10 décembre 2016.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

- Le Règlement numéro 156-1 a été adopté par la MRC le 15 décembre ;
- Le contrat pour le renouvellement du prêt pour le tracteur avec la Caisse de Viger et Villeray a été signé le 22 décembre ;
- La commande pour l'achat du traineau a été faite le 6 décembre. Il sera livré le vendredi 13 janvier ;
- Les contrats de travail avec M. Jacques Fraser ont été signés le 14 décembre ;
- La résolution du conseil acceptant l'offre d'achat du lot du Regroupement pour la pérennité de l'Île Verte situé près du Quai-d'en-Haut a été transmise à l'organisme le 22 décembre ;
- Les résolutions concernant les demandes de permis ont été transmises à l'inspectrice en bâtiment, au CCU et au propriétaire le 6 décembre;
- Mme Lyne Boyer et les membres du Comité bibliothèque ont été informés de la nomination de Mme Lyne Boyer comme responsable-coordonnatrice de la bibliothèque le 6 décembre ;
- M. André-Pierre Contandriopoulos a été informé de sa nomination comme premier répondant le 13 décembre;
- Les fournisseurs ont été payés ;
- Le budget 2017 a été publié dans le bulletin municipal, La Bernache cravant, le 21 décembre.

6. Rapport du Maire

- Rencontres hebdomadaires avec le directeur général;
 - Rencontre de travail sur le budget le 3 décembre ;
 - Rencontre d'information sur le transport collectif à la MRC le 10 décembre ;
 - Réunion du CCU le 10 décembre ;
 - Séance extraordinaire sur le budget le 10 décembre ;
 - Signature de l'acte d'achat du Phare le 9 janvier 2017 ;
 - Rencontre d'information de la Caisse populaire sur les dons et commandites le 10 janvier 2017 ;
 - Rencontres de travail sur la campagne de financement pour l'achat d'un traineau pour les transferts médicaux;
 - Quelques téléphones concernant la piste de motoneige des Verlois ;
- Réunion de la MRC le 19 janvier : Présentation des priorités de la SQ pour 2017 par M. Pelletier de la SQ; Difficulté de la mise en place d'un transport collectif en raison des coûts et le relais entre les municipalités du côté sud; Élection du préfet : les membres ont optés pour la formule actuelle plutôt que le suffrage universel ; Adoption du budget;
- Demande de renouvellement de mandat à l'élection de novembre 2017.

7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

8. Première période de questions

Onze personnes sont présentes. Il n'y a pas eu de question ni d'interventions des citoyens et des citoyennes.

9. Affaires en cours

9.1 État des projets d'immobilisation

9.1.1 Projet Quai-d'en-Haut

.1 Certificat d'autorisation

De nouvelles demandes d'information supplémentaires nous ont été déposées le 21 décembre. Les demandes portent sur :

- le nouvel échancier des travaux
- confirmer que certaines exigences faites avant le début des travaux soient suivies (ex. fournir les méthodes de travail de l'entrepreneur 10 jours avant le début des travaux)
- le site d'entreposage des matériaux excédentaires
- indiquer sur la vue en plan du nouveau quai et sur l'élévation/vue en plan des pierres de protection où se situe la ligne des hautes eaux.

Il est aussi fait mention d'une recommandation du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs (MFFP) que les travaux ne devront pas se tenir entre le 1^{er} avril et le 1^{er} août.

Nous n'avons jamais eu copie du rapport et des recommandations du MFFP. Une demande a été adressée au MFFP pour avoir copie de ce document le 22 décembre.

.2 Remplacement de l'ingénieur au projet

Suite à l'obtention d'un emploi à temps plein, M. Christopher Leblanc a fait part qu'il ne pourra pas réaliser les deux tâches en même temps. Un remplaçant potentiel sera rencontré pour évaluer ses connaissances et son expertise pour la réalisation du travail de supervision du chantier.

.3 Certificat de paiement no 1

Résolution numéro 17.01.28.04

CONSIDÉRANT la livraison de matériaux pour la restauration du Quai-d'en-Haut ;
CONSIDÉRANT QUE le matériel livré devient la propriété de la Municipalité ;
CONSIDÉRANT le certificat de paiement no 1 couvrant le coût des matériaux livrés et du transport additionnel nécessaire ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyé par Mme Louise Newbury, que la Municipalité accepte le certificat de paiement numéro 1 et paie à Lafontaine Leclerc la somme de 191 277,28 \$.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Acquisition du Phare

La signature de l'acte d'achat a eu lieu le 9 janvier. Le transfert des fonds a été fait le 19 janvier 2017.

9.3 Campagne de levée de fonds pour l'acquisition d'un traineau pour les transferts médicaux d'urgence

La campagne a recueilli à ce jour 2 945 \$. La mise en place du paiement par PayPal a pris beaucoup de temps. Un rappel sera fait la semaine prochaine

9.4 Entretien des chemins d'hiver

Depuis le début de l'hiver l'entretien des chemins a été fait à 11 occasions :

Chemin de l'Île et Chemin du Phare : 3 (15 décembre 2016, 10 janvier 2017 et 22 janvier 2017)

Chemin de l'Île : 3 fois (20 et 31 décembre 2016 et 5 janvier 2017)

De l'héliport au Bout-d'en-Bas et Chemin du Phare : 1 fois (1^{er} janvier 2017)

De l'héliport au Bout-d'en-Haut : 4 fois (22 et 25 décembre 2016, 15 et 26 janvier 2017)

Le 5 janvier 2017, le Chemin du Phare n'a pu être fait parce qu'il y avait un service d'hélicoptère. Le Bout-d'en-Bas a été fait tôt le matin afin de permettre aux gens de se rendre à l'héliport. Le Bout-d'en-Haut a été fait en après-midi après l'annulation du service

d'hélicoptère. En raison de la noirceur et d'un manque de carburant le Chemin du Phare n'a pas été fait le 5 janvier 2017.

10. Affaires nouvelles

10.1 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus

Une seule déclaration a été reçue à ce jour. Elles doivent être déposées au MAMOT avant le 15 février 2017.

10.2 Projet de Règlement numéro 160 modifiant le règlement numéro 39

Résolution numéro 17.01.28.05

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'étudier le projet de règlement en séance de travail ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé, que le conseil tienne une séance de travail sur l'étude du projet de règlement numéro 160 avant d'être soumis au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour avis.

Adoptée à l'unanimité

10.3 Conditions d'entreposage dans les immeubles municipaux

Résolution numéro 17.01.28.06

CONSIDÉRANT la nécessité d'établir des règles pour le bon usage des locaux disponibles dans les immeubles municipaux pour faire de l'entreposage de matériel pour les organismes communautaires ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'étudier le projet de règles en séance de travail ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Charles Méthé, que le conseil étudie en séance de travail le projet de « Conditions d'entreposage dans les immeubles municipaux » préparé par le directeur général.

Adoptée à l'unanimité

10.4 Achat de publicité dans le dépliant-horaire du traversier Peter-Fraser

Résolution numéro 17.01.28.07

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil autorise l'achat d'une publicité format carte d'affaire dans le dépliant-horaire du traversier *Peter-Fraser* au coût de 75 \$.

Adoptée à l'unanimité

10.5 Sentier de motoneiges Les Verlois

Le Club de motoneiges Les Verlois aurait été avisé qu'il leur est désormais interdit d'entretenir un sentier de motoneiges sur les battures de L'Isle-Verte entre Rivière-des-

Vases et le village de L'Isle-Verte. M. Léopold Fraser a eu quelques communications téléphoniques avec le président du club Les Verlois. Suite aux démarches faites par les organismes de l'Isle-Verte, une autorisation de circulation est espérée pour cet hiver. Le dossier reviendra au courant de l'année 2017.

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme – Louise Newbury

Le CCU a fait une recommandation au conseil pour le mandater afin de réviser les règlements d'urbanisme, le mode de fonctionnement du CCU et le processus de délivrance des permis pour que ceux-ci apportent plus de cohérence et de précision. Le sujet est reporté pour étude en séance de travail.

11.2 Demandes de permis

Aucune demande de permis

12. Rapport des comités (représentants municipaux)

12.1 Comité de Sécurité incendie – Carol Caron

Aucun rapport.

12.2 Santé – Léopold Fraser

Il y a eu des rencontres concernant la campagne de financement pour l'acquisition du traineau d'hiver. Le comité santé continue à travailler activement pour la reconnaissance du statut de dispensaire pour le dispensaire de l'île.

12.3 Affaires familiales et des aînés – Léopold Fraser

Il n'y a pas eu de rencontre de la Commission consultative des familles et des aînés.

12.3.1 Embauche d'une personne à la coordination de la mise-à-jour de la politique à l'endroit des aînés

Résolution numéro 17.01.28.08

CONSIDÉRANT QUE la personne recommandée par le comité de sélection pour la coordination de la mise-à-jour de la politique à l'endroit des aînés s'est désistée ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que la Municipalité procède à un nouvel appel de candidatures pour le poste d'agent-e de projet pour la coordination de la mise-à-jour du plan d'action de la Municipalité à l'égard des aînés (MADA).

Adoptée à l'unanimité

12.4 Affaires culturelles et de loisirs / Bibliothèque – Léonce Tremblay

Une rencontre du Comité Bibliothèque a eu lieu le 3 janvier 2017 a fait des recommandations au conseil concernant la coordination du comité et sa rémunération et le paiement des frais accessoires à la tenue d'activités.

Résolution numéro 17.01.28.09

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le Comité Bibliothèque pour la coordination du comité;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Charles Méthé, que la Municipalité engage Mme Lyne Boyer comme coordonnatrice de la bibliothèque pour l'année 2017 au montant forfaitaire de 336,83 \$ par mois.

Adoptée à l'unanimité

Résolution numéro 17.01.28.10

CONSIDÉRANT la recommandation faite par le Comité Bibliothèque pour l'utilisation d'une petite caisse pour assurer le paiement des petites dépenses accessoires aux activités ;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par Mme Louise Newbury, que le conseil autorise le directeur général à mettre à la disposition du Comité Bibliothèque une petite caisse pour permettre le remboursement des petites dépenses accessoires aux activités selon les modalités à convenir entre le directeur général et la coordonnatrice du comité.

Adoptée à l'unanimité

12.5 Comité STQ – Léopold Fraser

Une demande a été faite à la STQ pour participer au comité. La STQ favorise plutôt la mise sur pied d'un Comité consultatif régional (CCR) qui sera composé d'organismes des municipalités de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et de L'Isle-Verte. La STQ a demandé à la Municipalité de fournir une liste d'organismes pour faire partie du CCR. Le CCR sera mis sur pied cet hiver et opérera à partir du printemps prochain.

12.6 Société Inter-Rives – Charles Méthé

La Société Inter-Rives a produit un projet d'horaire pour la prochaine saison. Une demande a été faite dans le cadre du Programme Carrière-été pour l'embauche d'un guide qui opérerait à la billetterie du village et/ou sur le bateau pour informer les passagers sur les attraits touristiques et les conditions particulières de l'île.

12.7 Corporation des Maisons du Phare – Carol Caron

Pas de rapport.

12.8 Corporation de développement et de gestion touristique – Charles Méthé

La corporation travaille sur la table de concertation avec les Îles Verte. Un projet de chemin des fumoirs est en élaboration entre les deux municipalités.

Résolution numéro 17.01.28.11

CONSIDÉRANT le rapport déposé par la Corporation de développement et de gestion touristique ;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier déposée par la Corporation de développement et de gestion touristique ;

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par M. Léonce Tremblay, que le conseil accorde à la Corporation de développement et de gestion touristique la somme de 800 \$ pour l'année 2016 et la somme de 900 \$ pour l'année 2017 en soutien administratif.

Adoptée à l'unanimité

12.9 Table touristique inter-municipale – Charles Méthé

Il y a eu une rencontre avant Noël. La prochaine aura lieu en février. Il y a une bonne collaboration entre les gens des 2 municipalités.

12.10 Comité inter-municipal sur la signalisation touristique – Charles Méthé

Pas de rapport.

12.11 Parc côtier Kiskotuk – Charles Méthé

La Corporation travaille actuellement à une mise-à-jour des cartes touristiques. Nous aurons à établir les points touristiques que l'on veut mettre sur la carte.

13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Résolution numéro 17.01.28.12

Il est **proposé par Mme Louise Newbury**, appuyée par **M. Charles Méthé**, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 27 341,17 \$ tels que présentés. Les salaires représentent 7 861,05 \$ du montant total et les remises gouvernementales représentent 10 211,15 \$.

Adoptée à l'unanimité

15. Deuxième période de questions

Dix personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

- La suite du travail de la Commission consultation des familles et des aînés;
- Le Comité Bibliothèque : mandat et fonctionnement;
- L'annonce du décès de M. Amédée Fraser;
- Demande de précisions sur l'embauche d'un guide par la SIR;
- Demande de précision sur l'action de la Société du Parc côtier Kiskotuk;
- L'entretien des chemins d'hiver ;
- Le départ de l'ingénieur au projet de reconstruction du Quai-d'en-Haut;
- Le remplacement de l'agente de bureau.

16. Levée de l'assemblée

Résolution numéro 17.01.28.13

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 11 h 14.

Léopold Fraser, maire

Denis Cusson, directeur général

Je, Léopold Fraser, maire, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.